



DECISION

AVENANT N°1 LOT N° 3

Construction d'une salle de musculation de l'Avenir de Bizanos

Monsieur Jean-Louis CALDERONI, Maire, de la commune de Bizanos,

Vu les Articles L.1311-1 et suivants (article 13 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988), L.2122-22.5°, L.2224-18-1, L2241-1 et L.2411-6 du code général des collectivités territoriales. –

Vu l'article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

Vu la délibération n°03* du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de signature de contrats et d'accords-cadres,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que la ville projette la création d'une salle de musculation omnisport dans le complexe sportif.

Considérant que le maître d'ouvrage souhaite la création d'un bureau et que cela nécessite des travaux supplémentaire, la création d'une cloison.

Considérant qu'il y a lieu de prendre en considérations cette demande, le devis a été modifié en conséquences, et majoré de 1496,25 € HT soit 1795.50 € TTC

Considérant que ces modifications n'affectent pas l'équilibre général du marché

Considérant que le montant des travaux est inférieur à 100 000 € HT

DECIDE

Article 1^{er} : Avenant N°1 AE du lot n°3 – LACAZE Platerie

De signer l'avenant ci-après:

ENTREPRISE	REPRESENTANT	LOT	LIBELLE	MONTANT HT
LACAZE	Jean-Pierre LACAZE	3	PLATRERIE ISOLATION	1 496.25 €

Article 2^{ème} : Nouveau montant du marché

ENTREPRISE	REPRESENTANT	LOT	LIBELLE	MONTANT HT
SALOMON	Nicolas SALOMON	1	DEMOLITION GO	58 409.44 €€
SERRURERIE INDUSPAL	Agnés LAHONTAA	2	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	9 140.00 €
LACAZE	Jean-Pierre LACAZE	3	PLATRERIE ISOLATION	10 663.99 €
ENTREPRISE DUPUY	Erik DUPUY	4	ELECTRICITE	5 636.68 €
ENTREPRISE TRIEUX	Pascal TRIEUX	5	PEINTURES	1 739.00 €
ENTREPRISE TRIEUX	Pascal TRIEUX	6	SOLS SOUPLES	2 549.00 €
MONTANT TOTAL HT				88 138.11 €

Article 3^{ème} : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois de sa publication.

Fait à Bizanos, le 22 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Louis CALDERONI



A handwritten signature in black ink, which appears to be "J. Calderoni", written in a cursive style.